

Heures d'ouvertures

Lundi: fermé
Mardi: 10h -12h / 15h - 18h 15
Mercredi: 10h - 12h / fermé
Jeudi - vendredi: 10h - 12h / 15h - 18h 15
Samedi: 10h-15h non stop

Avenue de la Gare 18
1180 Rolle
(juste sous la gare)
Tél. +41(0)21 825 54 50
E-mail: contact@elegantum.ch
Web: www.elegantum.ch

Conditions générales de dépôt

Les présentes conditions générales fixent les règles et usages en vigueur entre le déposant d'articles (ci-après le déposant) et la boutique (ci-après Elegantum).

1. Modalités

Elegantum prend en dépôt, dans un état impeccable, sans défauts, récemment nettoyés, des articles de marques prestigieuses ou correspondant à l'image de la boutique, pour hommes avant tout mais aussi pour femmes en ce qui concerne des articles exclusifs :

- prêt-à-porter ville et spécial cérémonies, vêtements de sport chics
- chaussures,
- accessoires.

Pour ce qui est des vêtements, les articles ne doivent pas avoir plus de 4 saisons.

Dans le but de proposer des articles de qualité, toute marchandise qui ne répond pas aux critères précités est refusée. Elegantum dispose d'autre part d'un délai de 8 jours pour refuser un article à la vente en cas de défaut non constaté lors du dépôt.

En règle générale, Elegantum se réserve le droit de ne pas accepter un vêtement s'il ne correspond pas aux périodes saisonnières pour la vente de ce dernier.

Les périodes d'acceptation sont déterminées comme suit :

- ° du 1^{er} mars au 31 juillet pour la saison printemps-été
- ° du 1^{er} septembre au 31 janvier pour la saison automne-hiver.

Afin d'essayer d'accélérer la vente, en plus de sa boutique, Elegantum fait connaître les articles en dépôt au moyen de son site Internet.

2. Dépôt

Le dépôt se fait à la boutique, avec ou sans rendez-vous; il est cependant possible que le déposant, pour des raisons qui lui sont propres, confie des articles à son domicile privé.

Lors d'un dépôt d'articles en grand nombre, Elegantum se réserve la possibilité d'effectuer le tri nécessaire dans les 15 jours suivant le dépôt.

Tout dépôt fait l'objet d'un inventaire, récapitulé dans un « formulaire de dépôt » dont le déposant reçoit copie avec les présentes conditions qu'il accepte, soit directement à la boutique soit par courrier électronique.

Elegantum est soumise à la loi vaudoise sur l'exercice des activités économiques et plus particulièrement sur le commerce d'occasions; elle doit être en mesure de justifier en tout temps la provenance de la marchandise destinée à la vente et l'identité complète de ses déposants. Par sa signature qu'il appose sur le formulaire de dépôt, le déposant certifie une provenance légale des articles déposés et leur authenticité.

Un déposant peut retirer, sans justification, un article de la vente durant la durée du dépôt de celui-ci.

3. Prix revenant au déposant

Un prix initial revenant au déposant est convenu pour chaque article entre le déposant et Elegantum. Ce prix est mentionné dans le formulaire de dépôt. Il doit permettre à Elegantum de fixer un prix de vente attractif pour ses clients en fonction du prix neuf de l'article et de son ancienneté, afin de vendre pendant la durée ordinaire du dépôt.

En règle générale la commission d'Elegantum est de 50% du prix de vente. Pour des articles jugés exclusifs, le coefficient peut être plus favorable pour le déposant.

Les articles déposés pour la vente le sont sans prix payé immédiatement mais dès lors qu'ils sont vendus.

4. Durée de dépôt – fin de dépôt

Sauf convention spécifique, la durée ordinaire du dépôt est de deux mois hors vacances et fermeture exceptionnelle. Passé ce délai, le déposant est sensé s'inquiéter de ce qui a été vendu et venir rechercher les invendus dans la semaine suivant l'échéance de garde ; cette dernière est mentionnée dans le formulaire de dépôt.

Si le déposant ne s'exécute pas, Elegantum prolonge le dépôt d'un mois, et se réserve la possibilité de baisser le prix de vente, avec pour conséquence une décote de 15% du prix initial revenant au déposant.

Si le déposant ne se manifeste encore pas dans la quinzaine qui suit l'échéance prolongée de garde, Elegantum retire en principe les articles de la vente. En fonction de la composition du stock global, certains articles sont néanmoins maintenus à la vente au maximum jusqu'à 6 mois après la date de dépôt. Le prix des articles concernés revenant au déposant est dès lors décoté de 30%. Elegantum inclut ces articles dans ses « Bons plans/Promotions ».

Sauf entente contraire, le déposant qui n'aurait pas retiré ses articles invendus 6 mois après son dépôt accepte de facto qu'ils soient donnés à des œuvres de bienfaisance.

5. Paiement

Le déposant est tenu de s'informer de la vente de ses articles, par téléphone ou par e-mail, et venir encaisser son dû. Il avertit Elegantum au moins 48 heures avant son passage.

Dans le cas particulier d'un dépôt en grand nombre, Elegantum accepte de payer les articles vendus jusqu'au 10 du mois suivant le mois de vente au déposant qui fournit ses coordonnées bancaires ou postales.

Tout paiement d'un article non réclamé un an et un jour après la date de sa vente restera acquis à Elegantum.

6. Responsabilité – Litiges

Elegantum ne peut en aucun cas être tenue responsable de certaines dégradations qui pourraient être causées aux articles déposés.

Elegantum assure cependant la marchandise en cas de dégâts survenus à l'intérieur de la boutique (couverture selon les CGA). Les articles déposés ne sont pas assurés contre le vol simple.

Après en avoir averti le déposant, Elegantum se réserve le droit de résilier le contrat pour tout vice qui viendrait à être constaté.

Elegantum remercie ses déposants sans lesquels ce commerce ne pourrait exister.

Rolle, 1^{er} janvier 2009

Les présentes conditions entrent en vigueur le 1er janvier 2009 pour les dépôts effectués à partir de cette date. Elles annulent et remplacent l'édition de juin 2008.